

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC62

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Firmin Le Bodo, Mme de La Raudière,
M. Becht, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter l’alinéa 3 par les mots :

« sous toutes ses formes et auprès de tous, au niveau national et au sein des territoires ; »

II. – En conséquence, après le mot :

« musique »

supprimer la fin de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à fortifier le caractère divers du secteur de la musique, tout en rappelant le rôle majeur des services de l’État ainsi que ceux des collectivités territoriales, aussi diverses soient-elles.